

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ DU 5 NOVEMBRE 2012

Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : Mme Geetha Ganapathy ; M. Didier Guével ; M. Franck Latty ; M. Laurent Mernier ; M. Charles Reiplinger ; M. Michel Renauld ; M. Thomas Ribemont ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime.

Étaient représentés : M. Sacha Feierabend ; M. Geoffrey Gerome ; Mme Anne Penneau ; M. Mamba Souare.

Étaient invitées : Mme Sandra Cochot ; Mme Ghislaine Trocellier.

Ordre du jour :

1. Vote sur les PV du conseil du 14 mai 2012, du 17 septembre 2012 et du 1^{er} octobre 2012 ;
2. Conventions internationales (bilan et tableau général par Charles Reiplinger ; vote sur les conventions nouvelles ou à renouveler) ;
3. Vote sur le « Référentiel » ;
4. Commission recherche, Commission pédagogie, Commission moyens, Commission de réforme des statuts ;
5. Tutorat obligatoire au deuxième semestre de L1 ;
6. Élection des responsables M1 parcours européen Master Droit public interne et européen et vote global sur les noms des responsables pédagogiques de diplômes, Spécialités et Mentions ;
7. Vote sur le calendrier prévisionnel ;
8. 11h15 ; réception de M. Jean-Pierre Astruc VP USPC pour un dialogue autour de la nouvelle université commune ;
9. Informations diverses.

La séance est ouverte à 10h00 par le Doyen, Didier Guével.

En préambule, le Doyen fait un point d'information générale :

Un bilan sommaire de la rentrée universitaire est présenté, en rappelant que le nombre des inscrits a été maîtrisé en faveur du développement d'une politique d'amélioration des niveaux. Pour l'an prochain, une date limite des inscriptions sera fixée et, pour les demandes dérogatoires et les demandes d'équivalences, les responsables de formations seront préalablement consultés, comme cela a pu être partiellement fait cette année. La procédure d'AJAC, maintenue à titre exceptionnel en 2011-2012, a été supprimée par le CA et ne s'appliquera pas en 2012-2013. Sur avis du CEVU, le CA a imposé qu'en cas d'épreuve de rattrapage (intervenant uniquement lorsque qu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à une matière et lorsque cette note n'a pas été compensée), soit maintenue la meilleure des deux notes obtenues à la session normale et à la session de rattrapage. À la demande du Doyen, le logiciel a été modifié pour faciliter ces saisies. Des actions sont en cours pour améliorer les procédures disciplinaires (transferts des dossiers, effectivité des annulations d'épreuves etc.). Des travaux d'amélioration des locaux ont été entrepris et des contacts ont été établis avec différents responsables du site (responsable hygiène et sécurité, médecin de prévention, directeur du patrimoine... entre autres).

Le Doyen rappelle enfin que les 27 et 28 novembre auront lieu les élections au Conseil de la composante, avec un renouvellement total des 8 sièges dans le collège des usagers, et un renouvellement partiel d'un siège dans chacun des collèges enseignants A et B.

1. Votes sur les PV du Conseil des 14 mai 2012, 17 septembre 2012 et 1^{er} octobre 2012

Vote du PV du Conseil d'UFR du 14 mai 2012 : vote favorable à l'unanimité moins deux abstentions.

Vote du PV du 17 septembre 2012 : un débat s'engage concernant la forme générale des PV, à l'issue duquel il est convenu que le détail des interventions de chacun ne sera pas repris, sauf demande expresse de l'intervenant ; sous réserve de modifications (intégrées) demandées par Mmes Ganapathy et Tapie Grime et M. Ribemont : vote favorable à l'unanimité.

Vote du PV du 1^{er} octobre 2012 : vote favorable à l'unanimité.

2. Conventions internationales (bilan et tableau général par Charles Reiplinger ; vote sur les conventions nouvelles ou à renouveler)

M. Reiplinger, prend la parole pour présenter un état des lieux des relations internationales au sein de l'UFR. Il précise que jusqu'à présent ce point n'était pas abordé en Conseil. Il souhaite instaurer plus de transparence, améliorer la circulation de l'information et solliciter la participation du plus grand nombre. Il précise qu'au sein de l'UFR, c'est le Doyen qui a toute autorité sur ces questions avec bien sûr l'assesseur qui en a la charge. M. Reiplinger souligne le travail remarquable de Mmes Ghislaine Trocellier et Claudine Moutardier dans la coordination administrative. Il rappelle qu'au sein de l'Université, c'est le Président qui a compétence pour signer les conventions. Il est assisté et conseillé dans cette tâche par la vice-Présidente chargée des relations internationales, Mme Solange Montagné-Villette, des chargés de mission sectoriels et un service administratif, le SREI. M. Reiplinger propose que tout porteur de projet soit bien identifié et que chaque accord ou renouvellement d'accord soit validé en première intention par le Conseil d'UFR.

Le débat s'engage autour des accords existants (Belgique, Brésil, Cameroun, Comores, Corée du sud, Grèce, Inde, Iran, Italie, Japon, Mali, Maroc, Russie, Ukraine) et du développement vers certaines aires géographiques. Actuellement, si l'UFR développe une politique européenne et orientale fructueuse, peu de contacts sont établis avec l'Amérique du nord et la Grande-Bretagne. Trois conventions sont en projet (Algérie, Japon, Roumanie) et deux en cours de signature (Djibouti, Mexique). Quatre conventions sont à renouveler (Belgique, Brésil, Iran, Maroc). La convention avec la Belgique (Haute école d'enseignement de Namur) est renouvelée sous réserve qu'à titre de réciprocité, l'établissement belge propose aux enseignants de l'UFR DSPS au moins un cours annuel (vote à l'unanimité). Les membres du Conseil souhaitant que soit présenté par leur « pilote » un bilan des trois autres conventions à renouveler, le Doyen propose de reporter à un prochain conseil le débat relatif à ces conventions.

8. 11h15 : Réception de M. Jean-Pierre Astruc VP USPC pour un dialogue autour de la nouvelle université commune

En raison de l'heure tardive, le point 8 est avancé avec l'arrivée de M. Jean-Pierre Astruc.

M. Astruc remercie l'assemblée pour son accueil. Il est actuellement vice-Président chargé de préparer la transition vers la création de l'université unifiée, l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et est en phase d'échanges avec les différents acteurs de Paris 13. Les contours de cette future entité (qui verra le jour en 2016) ne sont pas clairement définis et on ne sait pas encore si elle prendra la forme d'une fédération ou d'une confédération. Le PRES Sorbonne Paris Cité a présenté un projet dans le cadre de l'IDEX pour aller vers cette université unifiée. Quatre universités et quatre grands établissements constituent le PRES, et ils pourront ou non intégrer l'Université unifiée. La structure organisationnelle n'est pas

non plus définie et des questions se posent sur la place qu'occuperont les composantes. Certains préconisent leur suppression, d'autres suggèrent leur maintien mais avec la création de structures intermédiaires, du type division ou collégium.

Une longue discussion s'engage au cours de laquelle interviennent Mmes Ganapathy, Ruet et Tapie Grime ainsi que MM. Guével, Latty, Reiplinger et Ribemont. Les inquiétudes sont nombreuses, mais les membres du Conseil sont sensibles au fait qu'ils soient dorénavant consultés sur un projet qui a semblé, jusque là, plus imposé que négocié. À cette occasion, M. Astruc précise que, selon lui, chaque composante pourra continuer à exister et pourra conserver la maîtrise de ses inscriptions. Il ajoute que Paris 13 a toujours mis au cœur de ses projets son rôle d'ascension sociale pour les étudiants, et qu'il s'agit là d'une spécificité qu'il faut conserver et consolider.

Le Doyen conclut en remerciant vivement M. Astruc pour sa présentation et pour ses réponses et suggère de regrouper les remarques et les suggestions que l'on pourrait lui adresser à ce propos afin de les lui retransmettre.

3. Vote sur le « Référentiel »

Après un premier débat fructueux sur la première ébauche de projet de répartition des PRP pour 2013, il est convenu de tenir compte des suggestions et remarques formulées pour proposer au vote le projet finalisé lors du Conseil d'UFR du 14 janvier 2013.

4. Commission recherche, Commission pédagogie, Commission moyens, Commission de réforme des statuts

Le Doyen demande un vote de principe sur la réinstauration de ces Commissions. Le débat s'engage sur la nécessité de faire revivre ces instances qui n'ont eu, jusque là, qu'une existence fugitive voire purement théorique.

La proposition de relancer trois commissions est soumise au vote

Commission recherche : Vote favorable à l'unanimité ;

Commission moyens : Vote favorable à l'unanimité ;

Commission pédagogie : Vote favorable à l'unanimité moins deux abstentions ;

Commission *ad hoc* sur la réforme des statuts : vote favorable à l'unanimité moins une abstention.

Des projets de règlements relatifs aux trois premières commissions seront élaborés (ou reformulés) et soumis au vote du Conseil. Des appels à candidature seront lancés pour les quatre Commissions.

5. Tutorat obligatoire au deuxième semestre de L1

Cette mesure déjà votée, mais non mise en place jusque là, ne peut être techniquement réalisée durant l'année en cours. Elle sera reproposée pour l'année 2013-2014.

6. Élection des responsables M1 parcours européen Master Droit public interne et européen et vote global sur les noms des responsables pédagogiques de diplômes, spécialités et Mentions

Le Doyen propose, comme coresponsables M1 parcours européen du Master Droit public interne et européen, les noms de Mme Geetha Ganapathy et de M. Jean-Jacques Menuret.

2012/2013

Tableau des responsables des formations de la Faculté DSPS

LICENCES

Licence Droit	Catherine Fabregoule, Laurence Usunier
Licence AES	Xavier Dauchy

Licence LAP	Frantz Pellaton
Licence Sciences Sociologie et Politique	Muriel Tapie Grime
MENTION DROIT	
Responsables : Cyril Grimaldi, Charles Reiplinger	
MASTER 1	
Droit des affaires	Anne Fauchon
Contentieux	Anne Cécile Martin
Droit social et relations sociales dans l'entreprise	Nathalie Ferré
Droit immobilier	Anne Penneau
Droit européen et international	Laurence Usunier
Droit public interne et européen	Geetha Ganapathy et Jean-Jacques Ménuret
MASTER 2	
Droit des affaires	Didier Guével
Droit économique, européen et international	Pascale Bloch
Droit fiscal, européen et international	Cendrine Délivré
Droit public interne et européen	Interne : Eric Desmons Européen : Anne-Sophie Tabau
Contentieux	Anne Cécile Martin
Droit social et relations sociales dans l'entreprise	Laurent Gamet
Droit immobilier	Anne Penneau
MENTION SCIENCE POLITIQUE	
Responsables : Muriel Tapie Grime, Thomas Ribémont	
MASTER 1	
Relations et échanges internationaux	Virginie Roche et Thomas Ribemont
Politique et action publique	Marie Loison
MASTER 2	
Affaires et commerce international avec les pays émergents	Robert Etien
Coopération internationale et ONG	Thomas Ribémont
Etudes stratégiques	Nicolas Clinchamps
Conseil aux collectivités territoriales	Philippe Plas et Antoine Pécoud
Conduire et évaluer les politiques publiques	Muriel Tapie Grime
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES	
Examen d'entrée au CRFPA Concours externe d'accès à l'ENM	Céline Ruet
Chaire Jean Monnet	
Anne-Sophie Tabau	
C2I	
Frantz Pellaton	
CLES	
Nicolas Porret-Blanc	

: Vote favorable à l'unanimité sur l'ensemble du tableau proposé (hormis pour les responsables de la Capacité en Droit qui n'y figurent pas).

7. Vote sur le calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel des conseils d'UFR : 14 janvier ; 25 février ; 8 avril ; 17 juin ; 14 octobre et 25 novembre 2013 : vote favorable à l'unanimité.

En raison de l'heure tardive, il est demandé une prolongation de séance d'une demi-heure : vote favorable à l'unanimité

En l'absence de réunion du Conseil avant le 14 décembre 2012, date limite du dépôt des dossiers de candidatures à l'appel d'offre du CREI, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour que le Doyen émette un avis favorable quant au dossier devant être présenté par M. Franck Latty, sous réserve qu'il n'y ait pas de dossier concurrent.

9. Informations diverses

Une information est donnée sur la candidature de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales en vue de l'accueil, en 2015, avec l'appui de l'Université, de la conférence des Doyens. Le Doyen informe l'assemblée que les Sections ont fait remonter leur demande quant à l'affectation des emplois à pourvoir et qu'elles ont été transmises. Au sujet de l'UNJF, le Doyen rappelle que des cours restent à pourvoir (des exemples sont donnés). Enfin, information est faite sur la fin de la limite d'âge à 28 ans pour le recrutement doctorants vacataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

www.univ-paris13.fr

Villetaneuse • Saint-Denis • Bobigny • Saint-Denis - La Plaine • Argenteuil

